

Le chemin de Témiscouata, de la Rivière-du-Loup au Lac Témiscouata; Agent, L. N. GAUVREAU, écuyer, Isle Verte.
 Dans le but d'établir ces parties du Bas-Canada, le gouvernement a autorisé des octrois gratuits le long de ces chemins n'excédant pas 100 acres chaque, et sujets aux conditions suivantes:

- 1° Le colon devra être âgé d'au moins dix-huit ans.
 - 2° Il devra prendre possession de la terre dans le cours d'un mois.
 - 3° Il mettra au moins douze acres de terre en culture dans l'espace de quatre ans, et 4° Il devra y bâtir une maison d'au moins 20 pieds sur 18, et résider sur le lot jusqu'au parfait accomplissement des conditions ci-haut mentionnées.
- Les familles composées de plusieurs colons ayant droit à des octrois gratuits pourront demeurer sur le même lot et être exemptées de l'obligation de bâtir et de résider excepté sur le lot sur lequel elles demeurent.
 Le manque d'accomplir ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu et octroyé de nouveau. Ces chemins ayant été construits aux frais du gouvernement, les colons sont obligés de les tenir en bon état de réparation. Les terres le long de ces chemins ainsi ouvertes et offertes gratuitement par le gouvernement sont généralement d'excellente qualité et sous le rapport du sol et du climat sont très-propres à toutes les fins de l'agriculture.
 Pour informations touchant les chemins à prendre et les prix de transports, on peut s'adresser de plus aux Agents suivants:

QUEBEC, A. C. BUCHANAN, Agent en chef d'Emigration.
 MONTREAL, C. E. BELLE, Agent des Bois et Forêts.
 J. H. DALEY, Agent d'Emigration.

Département des Terres de la Couronne,
 Québec, 14 Novembre 1861.

P. M. VANKOUGHNET,

Commissaire.



Département des Terres de la Couronne.

Québec, 5 Novembre, 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 96,284 acres des Terres de la Couronne, dans les townships d'ARAGO, CASGRAIN, LAFONTAINE, LESSARD et GARNEAU, comté de l'Islet, C. E. seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le CINQUIEME jour de DECEMBRE prochain.

Pour particularités s'adresser à l'agent de la localité, S. DRAPEAU, écuyer, à Saint-Jean Port-Joli.

ANDREW RUSSELL,
 Assist.-Commissaire.

15 nov.



Département des Terres de la Couronne.

Québec, 19 octobre, 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 16,000 acres des Terres de la Couronne, dans les townships de BERGERONNES et d'ESCOUMAINS, ainsi que les lots des villages de Tadoussac, Bergeronnes et Escoumains, comté de Sagouany, C.E. seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le 20e jour de NOVEMBRE prochain.

Pour particularités s'adresser à l'agent de la localité R. BOULLIANE, écuyer, à Bergeronnes.

ANDREW RUSSELL,
 Assist.-Commissaire.

15 nov.

Machines à Coudre.

Le Dr. Déchêne, de St. Anne, informe respectueusement les Dames, les couturières et le public en général qu'il a constamment, chez lui, d'excellentes machines à coudre, manufacturées par Scovel & Goodell, et amé-

lorées d'après un style nouveau: Leur mécanisme et leurs accessoires, ayant été perfectionnés tout récemment, les coutures qu'elles font n'en sont que meilleures et plus belles. Les personnes entr'autres auxquelles le Dr. Déchêne a vendu de ces machines, ont témoigné déjà publiquement l'avantage qu'il y a, particulièrement pour les familles et les couturières, de se servir de ces inventions; voici les noms de quelques-unes de ces personnes:

- Mlles Sophie Hudon, Ste. Anne,
- " Adèle Jean, St. Jean Port-Joli,
- " Caroline Dumais, Kamouraska,
- " Emilie Cayouette, do
- " N. B. Pelletier, St. Paschal,
- " E. M. Richard, St. Féréol,

Mr. Ed. Martin, tailleur, Rivière-du-Loup. Le Dr. Déchêne offre des conditions de vente très-avantageuses et il n'est guère possible de les avoir à un prix aussi réduit qu'il les vend, dans les manufactures, aux Etats-Unis, ou à Montréal.

St. Anne de la Pocatière, 20 Oct. 1861.



Chemin de Fer du Grand-Tronc du Canada,
 District de Québec et la Rivière du Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 1. 00 P. M. arrivant à la Rivière du Loup à 8. 00 P. M.

Les convois partent de la Rivière du Loup tous les jours à 7. 30. A. M. arrivant à la Pointe-Lévi à 3. 00. P. M.

C. FREER,
 Surintendant.

HUILE DE CHARBON.

De la compagnie Franklin de New York.

CETTE HUILE est admise comme la plus pure, la meilleure et la plus économique de toutes les Huiles maintenant en usage.

Elle donne une
LUMIERE BRILLANTE
 égale au gaz, exempte d'odeur et sans aucune fumée.

A vendre en gros et en détail chez
 F. O. VALERAND,
 Dépôt de la vraie Huile et de Lampes:
 8, rue La Montagne, Québec.
 15 nov. 1861.

A VENDRE

"LES OISEAUX DU CANADA"

2 volumes, prix réduit pour les écoles, 5s. chez MM. L. Brousseau, T. Hardy et

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 2 Dec. 1861.

ARBRES FRUITIERS.

Le soussigné ayant établi depuis quelques années une PEPINIERE D'ARBRES FRUITIERS près de l'EGLISE de St. JOACHIM. offre en vente les plants d'arbres suivants en telle quantité qu'on le désirera:

- POMMIERS DE 3 A 4 ANS DE GREFFE.
- CERISIERS, DE 2 ANS DE GREFFE.
- PRUNIERS DE 2 ANS DE GREFFE.

PRIX:

Pommiers greffés sur francs, 2s. la pièce, 20s. la douzaine, \$30 le cent.
 Do nains, greffés sur paradis, 3s. 9d. la pièce.

Pruniers et Cerisiers, 3s. la pièce.
 N. B.—Les plants, convenablement emballés et dûment adressés, seront déposés à bord du Grand Tronc, ou des bateaux à vapeur, ou en quelque endroit de la Cité de Québec que l'on indiquera.

LS. GERV. LACHANCE.

St. Joachim, Montmorency, 17 sep. 1861.

PRIX DU MARCHÉ DE QUÉBEC.

	S.	D.	S.	D.
Bœuf, par livre.....	0	41	0	61
Mouton do	0	4	0	5
Veau do	0	4	0	5
Porc frais, do	0	41	0	5
Porc (salé) do	0	5	0	6
Œufs, par douzaine	0	9	0	10
Sacré d'érable par livre	0	4	0	4
Volailles par couple	1	8	2	0
Dindes do	8	0	9	0
Oies do	4	0	5	0
Lièvres do	0	6	0	7
Pardrix do	1	8	2	0
Jambons	0	8	0	9
Beurre en tinette	0	7	0	8
Do frais	0	9	0	10
Pain de 6 livres	0	10	0	11
Patates par minot	1	6	1	8
Avoine par do	1	8	2	0
Pois do	4	0	4	6
Foin por 100 bottes	35	0	40	6